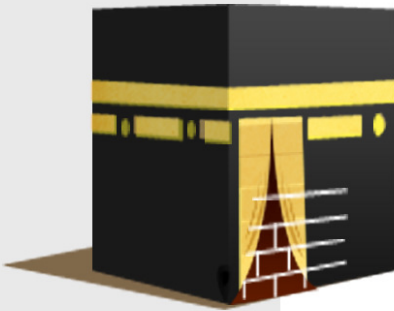


Edition 2008

Informations pratiques - conseils - astuces



Guide du Hajj sans souci



1er magazine des consommateurs musulmans

Crédits

& Copyright

Guide du Hajj sans souci

Il vous est vivement recommandé de photocopier ce guide et de le diffuser autour de vous, à condition de ne rien en modifier ni de vous l'approprier de quelque manière que ce soit.



Conception : Benabdallah Soufari Rédaction : Fateh Kimouche

Contact : contact@france-hajj.fr Contact : webmaster@al-kanz.org



4 000. C'est le nombre de pèlerins arnaqués en 2007 par des organisateurs véreux. 4 000 pèlerins qui ont vu leur rêve s'envoler parce qu'ils n'ont pas su reconnaître à temps qu'ils avaient affaire à des agences de voyage malhonnêtes.

Assainir le marché du hajj est l'affaire de tous. Et d'abord l'affaire des musulmans qui doivent définitivement se prendre en main et refuser que chaque année de pauvres gens, souvent âgés et vulnérables, ne se fassent abuser par des voyagistes sans scrupules. L'arnaque au hajj n'est pas une fatalité.

Savoir décrypter les offres, poser les bonnes questions au voyageur, vérifier les informations, toutes ces bonnes pratiques sont à la portée de chacun. Et figurent aujourd'hui dans le Guide du hajj sans souci.

Parce que nous croyons que les consommateurs musulmans peuvent changer la donne, nous voulons que l'édition 2008 du **Guide du hajj sans souci** devienne l'outil par lequel il ne sera plus possible d'arnaquer un pèlerin.

Benabdellah SOUFARI,

président de l'association France Hajj



L'agence organisatrice

Numéro de licence

Le numéro de licence de l'agence est composé de lettres et de chiffres.
Exemple : LI 093 97 0019

Vérifiez le numéro d'agrément de licence

Chaque agence de voyage dispose d'un numéro d'agrément donné par la préfecture. C'est ce qui l'autorise à organiser des voyages. Vérifiez que l'agence que vous choisissez en possède bien un. Ce numéro doit aussi apparaître aussi dans les tracts publicitaires.

Vérifiez le nombre de pèlerins que l'agence peut prendre en charge

Chaque agence se voit octroyer par les autorités saoudiennes un nombre précis de pèlerins. Renseignez-vous sur le nombre réel de pèlerins que l'agence peut prendre en charge. Une agence qui vend plus de billets qu'elle n'en possède réellement est dans l'illégalité. Soyez prudents.



Des quotas par pays

Chaque année, l'Arabie saoudite établit des quotas de pèlerins par pays et par agence. C'est en fonction de ces critères qu'elle octroie des visas hajj aux différentes agences.



En 2007

En 2007, en France, c'est plus de 27 000 visas pour le hajj qui ont été délivrés par l'Arabie saoudite.



Ambassade d'Arabie saoudite en France
Services consulaires
29 rue des Gravieres
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél : 01 47 47 62 63
Fax : 01 47 47 16 97

Vérifiez le type de visa proposé par l'agence

L'agence de voyage doit vous délivrer un visa réglementaire « spécial hajj ». Vous le reconnaîtrez grâce au sticker collé dessus. Sachez par ailleurs que la loi saoudienne impose la gratuité des visas. L'agence n'a donc pas le droit de vous vendre un visa hajj ni de vous demander un complément pour l'obtenir. Le visa pour le hajj est bien gratuit.

Contactez l'ambassade d'Arabie saoudite pour vérification

Seules les agences agréées par les autorités saoudiennes peuvent organiser le pèlerinage à La Mecque. N'hésitez pas à contacter l'ambassade d'Arabie saoudite pour vérifier si l'agence que vous avez choisie est autorisée à organiser le hajj et si elle ne figure pas sur la liste noire des mauvaises agences.



Visa hajj et visa d'affaires

L'Arabie saoudite ne délivre pas de visa d'affaires. Si votre visa n'est pas un visa « spécial hajj », vous ne pourrez pas accomplir votre pèlerinage.



Chefs de groupes et guides

2 guides par bus

Il faut compter environ 50 pèlerins par bus affrété et deux guides, soit une moyenne de 25, voire 30 personnes par guide.

Contrat

Le chef de groupe est un employé de l'agence organisatrice. Il doit posséder un contrat de travail français. Les guides et les accompagnateurs peuvent être bénévoles.

Expérience et compétences des chefs de groupe

Le chef de groupe est le référent des pèlerins pendant le hajj. Il est le lien entre l'agence organisatrice, les pèlerins et les autorités sur place. Il peut être assisté par des guides. Soyez attentif à qui sera votre chef de groupe. Il en va de la réussite de votre pèlerinage, voire de votre sécurité. Renseignez-vous sur ses compétences et son expérience dans la gestion de groupes de pèlerins.

Vérifiez que le chef de groupe est sous contrat

Un chef de groupe fiable doit être dûment employé par l'agence organisatrice. Vérifiez qu'il dispose bien d'un contrat de voyage. C'est une garantie supplémentaire pour le pèlerin et un gage de sérieux de l'agence.



Un imam accompagnateur

Disposer d'un imam dans le groupe est important pour pallier l'éventuelle mauvaise préparation des pèlerins ou pour s'acquitter correctement des obligations rituelles. Parlez-en à votre agence.



Sur place

Un chef de groupe peut être assisté de plusieurs assistants qui auront la responsabilité de petits groupes.

Disponibilité du chef de groupe

Le chef de groupe doit être disponible et joignable à tout moment. Son rôle est d'être au service des pèlerins pendant toute la durée du pèlerinage. Sa responsabilité entière est engagée. N'hésitez pas à le solliciter. Il est payé pour cela.

Obligation du chef de groupe

Le chef de groupe a l'obligation de communiquer son numéro de téléphone portable saoudien, afin qu'il soit joignable à tout moment par les pèlerins sous sa responsabilité. Il doit par ailleurs communiquer ce numéro aux autorités françaises à l'aéroport et au responsable du comité d'accueil en France. Le chef de groupe doit se charger de distribuer un badge à chaque pèlerin avec mention explicite des coordonnées des hôtels dans lesquels les pèlerins à sa charge séjournent.



Restez joignable

Prévoyez un téléphone portable pour pouvoir joindre les responsables de groupe en cas de problème et pour être joignable facilement.



Les dépliants publicitaires

Aéroport

Pour trouver votre aéroport de départ, consultez le site <http://www.aeroport.fr/>



Mentionner les numéros de vol et le nom de la compagnie aérienne sur les prospectus, c'est pour l'agence garantir son sérieux et faire valoir sa politique de transparence. Prêtez-y attention.

Chaque prospectus doit faire apparaître très clairement les mentions légales

Les dépliants publicitaires distribués par les agences doivent obligatoirement faire figurer les mentions légales qui sont :

- 1- les coordonnées de l'agence de voyage (adresse, téléphone, numéro de licence). L'agence doit être immédiatement identifiable.
- 2- le tarif toutes charges comprises (TTC). Vous devez pouvoir savoir combien vous coûtera votre pèlerinage (hors frais personnels).
- 3- les dates de départ et d'arrivée avec mention du nom de l'aéroport de départ et d'arrivée. Nous vous conseillons de bien vérifier si les escales éventuelles sont mentionnées.



Un prix tout compris

Le prix indiqué sur le prospectus doit être le prix final. Méfiez-vous des prix affichés qui ne tiennent compte ni de la TVA ni d'autres suppléments obligatoires.



Les escales

Une escale peut durer plusieurs heures. Prenez vos dispositions pour ne pas en pâtir.

4- détails des formules proposées. Le prospectus doit mentionner pour chaque formule : les noms des hôtels à Médine et à La Mecque et les distances exactes entre l'hôtel et les mosquées.

Vérifiez que les chèques Tanazoul pour les transports et le campement à Mina et Arafat sont bien compris dans le forfait.

5- mention des documents à fournir et des vaccins à effectuer. Demandez à votre agence les coordonnées du centre de soin habilité le plus proche de votre domicile.

Le prospectus doit indiquer les formalités indispensables pour que vous puissiez accomplir votre hajj.



Les chèques Tanazoul

Les chèques Tanazoul sont de deux sortes :

- le premier, pour prendre le bus et bénéficier des soins médicaux
- le second, pour l'hébergement sous les tentes à Arafat et à Mina.

Ces chèques sont obligatoires. Chaque pèlerin doit posséder obligatoirement ces deux chèques. Sans eux, il ne pourra entrer ni à Médine ni à Djeddah.

Il pourra tout de même, au pire, les acheter sur place.



Votre organisation

Votre téléphone

Achetez une puce sur place (10 €) et communiquez votre numéro de téléphone à votre famille.

Demandez votre badge où figurent vos coordonnées, votre nationalité, le numéro de téléphone saoudien de votre responsable, le numéro de téléphone de votre famille et l'adresse de votre hôtel.

Ne laissez pas l'argent liquide dont vous disposez dans les chambres d'hôtel. Confiez-le aux responsables qui ont accès au coffre-fort de votre hôtel.

Avant de partir, ne vous encombrez pas avec trop de bagages. Vous pourrez acheter sur place vos habits à très bon prix.

Renseignez-vous avant le départ sur la limite autorisée pour le poids des bagages (entre 20 et 30 kg en moyenne, plus 10 kg pour les bagages à main).



Restez groupés

Lors du départ pour 'Arafat, restez en groupe. De manière générale, ne montez dans aucun bus sans l'autorisation de votre chef de groupe. Vous risquerez de vous perdre.



Publicité et lois

La publicité trompeuse est une infraction punie des peines prévues en cas de tromperie (art. L.213-1), c'est-à-dire d'une peine d'emprisonnement de trois à deux ans et/ou d'une amende de 150 € à 37 500 €.

Parfois, les prospectus pour le hajj distribués à la sauvette, sur les marchés ou à la sortie des mosquées, indiquent des informations farfelues qui ne correspondent à aucune réalité.

Date de départ et date de retour

Vérifiez que les dates de départ et d'arrivée ne sont pas fantaisistes. Pour cela, il vous suffit de vous rendre sur le site Internet de l'aéroport (ou d'appeler l'aéroport) à partir duquel est prévu le vol proposé par l'agence et de regarder s'il y a bien des vols prévus aux dates indiquées. Dans le cas contraire, changez d'agence.

Hôtels

Exigez que l'on vous communique le nom et l'adresse de l'hôtel à Médine et à La Mecque, ainsi que les distances entre l'hôtel et la mosquée.



Des vols qui n'existent pas

Des voyageurs sans scrupule proposent des départs de vol qui n'existent pas. N'oubliez pas d'appeler l'aéroport pour avoir confirmation de ce que l'on vous a indiqué.



Premiers secours

Prévoyez une trousse de premiers secours : pansements, paracétamol, cachets contre les maux de gorge, crèmes, etc.

Vaccins

L'Arabie saoudite exige que tout pèlerin soit vacciné avant son arrivée contre les maladies suivantes.

1- Méningite à méningocoques

Le vaccin tétravalent (ménomune) est celui que vous devez obligatoirement faire. Il protège contre les sérogroupes A, C, Y et W135

2- Fièvre jaune

Il est recommandé, pas obligatoire, de se faire vacciner contre cette maladie. De nombreux pèlerins viennent en effet de pays à risque (classés par l'OMS). Si, à votre arrivée en Arabie saoudite, vous ne présentez pas de certificat de vaccination, on vous vaccinera sur place et vous serez, le cas échéant, isolé et sous contrôle médical pendant six jours, conformément aux prescriptions des autorités saoudiennes.



Consultations gratuites

Si vous partez avec un passeport algérien, marocain, turc (pays musulmans), votre prise en charge médicale est gratuite dans les représentations locales de ces pays (Baa'ta).



Pollution

Si vous souffrez de troubles respiratoires, munissez-vous de masques anti-pollution pour les utiliser le cas échéant.

Faites-vous rapidement vacciner

Si vous êtes décidé à partir, n'attendez pas la dernière minute pour vous faire vacciner. Rendez-vous au plus vite dans un centre vaccination. Vous éviterez ainsi la foule des derniers jours.

L'eau

Pour éviter toute infection, ne buvez pas l'eau du robinet. Consommer uniquement de l'eau en bouteille. Et évidemment de l'eau Zam-Zam.

Pensez à votre hygiène alimentaire

Nourrissez-vous d'aliments auxquels vous êtes habitués. N'abusez pas du riz, base de l'alimentation saoudienne, surtout les premiers jours afin d'éviter d'être constipé.



L'expérience des anciens

Dans votre entourage, il y a sûrement des anciens pèlerins. N'hésitez pas à les interroger et à leur demander conseils. Leur expérience vous sera certainement profitable.



Votre santé

Handicap

Si vous ne pouvez pas marcher, faites-vous accompagner en chaise roulante lors du *tawaf* et du *sa'i* entre Safa et Marwa. Renseignez-vous auprès de votre guide accompagnateur

Chaussez-vous bien

Vous allez, en quelques jours, parcourir de nombreux kilomètres. Prévoyez donc de vous chaussez au mieux afin d'éviter les douleurs aux pieds.

Parlez-en à votre médecin

Avant votre départ, rendez-vous chez votre médecin traitant et expliquez-lui les conditions de votre pèlerinage afin qu'il puisse vous conseiller au mieux.

Prévenez votre responsable

Si vous êtes atteint d'une maladie, d'un handicap ou d'une allergie, prévenez le responsable de votre groupe de vos soucis de santé. Fournissez-lui, le cas échéant, un certificat médical.



Buvez de l'eau

Le voyage entre Médine et La Mecque est long et éprouvant. Hydratez-vous en buvant régulièrement de l'eau. L'usage d'un brumisateurs est par ailleurs vivement conseillé.



1er magazine des consommateurs musulmans